economiesuisse

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 03.10.2016

economiesuisse approuve l'ordonnance «Swiss made» pour les cosmétiques

economiesuisse prend position sur le projet d'ordonnance réglant l'utilisation des indications de provenance suisses pour les produits cosmétiques. L'ordonnance proposée renforce l'indication «Swiss made» et, de manière générale, les indications de provenance suisses pour les cosmétiques au sens de la nouvelle législation «Swissness» qui entre en vigueur début 2017. En améliorant la protection de la désignation de provenance Suisse pour les cosmétiques, l'ordonnance renforce la crédibilité et ainsi la compétitivité du secteur. Les produits cosmétiques de notre pays bénéficient d'une excellente réputation dans le monde entier, ce qui confère au secteur un précieux rôle d'ambassadeur. Il est dans l'intérêt de l'économie au sens large de créer l'environnement approprié pour favoriser la prospérité de cette industrie. Dans cet esprit, economiesuisse soutient l'ordonnance «Swiss made» pour les cosmétiques.